COMPTE RENDU
Séance du 4 Mars 2022.

L'an deux mil vingt-deux le 4 mars à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève CAROF, Maire.

Présents: Geneviève CAROF, Philippe PAULET, Elisabeth LHERAUX, Frédéric JOUSSELIN, Jean-Luc CAILLIE, Brigitte TRAVERS, Thomas GUYOMARC'H, Arnaud DUFOSSE, Laurent GARDIN et Pierre BIEUVILLE.

Secrétaire de séance : Elisabeth LHERAUX

Nombre de membres en exercice: 10
Nombre de membres présents: 10
Nombre de votants : 10
Date de convocation : 28/02/2022

Objet : avenant aux travaux du Siège

Dans une réunion du 8 janvier 2021, le conseil municipal a pris une délibération concernant la programmation des travaux du Siège rue de Pacy.
Depuis cette date, il y une loi datant de décembre 2021 stipulant qu'il fallait analyser les déchets retirés de la chaussée pour être certain qu'ils ne soient pas pollués.
Cette loi impose un protocole de désamiantage occasionnant des frais supplémentaires s'élevant à la somme de 3 452 euros.
Les conseillers ne souhaitent pas délibérer avant d'obtenir plus de précisions auprès du Département.
Cette délibération sera mise à l'ordre du jour lors d'un prochain municipal.

Objet : tarif concession columbarium

Le conseil municipal décide d'augmenter le tarif des concessions au columbarium, comme suit :
Nouveau tarif : 400 euros, au lieu de 300 euros, toujours pour une période de 10 ans.

Questions diverses.

- La Préfecture a transmis un courrier à Madame le Maire concernant l'accueil éventuel des réfugiés ukrainiens.
- Madame Gipson se déplace à la mairie le 7 mars
- La fibre arrive à Boisset les Prévanches fin avril 2022

- Quelques dates du Comité des fêtes :

 - 24 avril : chasse aux œufs
 - 5 mai : remise en état du terrain de boules
 - 11 juin : concours de pétanque
 - 12 juin : foire à tout
 - 18 septembre : balade familiale
 - 3 décembre : Noël des enfants

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.

